



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU 11 SEPTEMBRE 2024

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION	
		ADOPTÉE	REJETÉE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations de la Caisse des écoles en date du 9 avril 2024	✓	
2	Achat de matériel pédagogique	✓	
3	Participation financière des classes transplantées	✓	
4	Projet éducatif, artistique et culturel	✓	
5	Récupération des instruments de musique de l'orchestre à l'école	✓	

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

**Le Président
De la Caisse des écoles
Jacques TECHER**

